

DIVISION POLITIQUE II  
p.B.15.21.Niger. - Y0/QM

Berne, le 29 mai 1990

## RELATIONS SUISSE-NIGER

### 1. Relations diplomatiques et consulaires

Etablissement des relations diplomatiques en 1961. Ambassadeur de Suisse: M. Jacques REVERDIN, avec résidence à Abidjan (présentation des lettres de créance le 11.04.89). Fonctions consulaires exercées par le Chef du Bureau de coordination à Niamey. Représentation diplomatique et consulaire du Niger pour la Suisse à Paris. Ambassadeur du Niger: M. Sandi YACOUBA (présentation des lettres de créance le 01.06.90).

### 2. Accords bilatéraux

- Accord de commerce, d'investissement et de coopération technique (1962)
- Traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage (1963)
- Accord de coopération technique (1978)

### 3. Relations économiques et commerciales

En 1987, l'importation s'est chiffrée à 9'913 francs. L'exportation (131 t, 3,9 mio) a compris, en majeure partie, des machines non électriques (0,8 mio), des matières colorantes (2 mio) et des "autres produits chimiques" (0,9 mio). En 1988, les importations ont atteint 1,3 mio et les exportations 2,6 mio de francs. En 1989, les chiffres respectifs ont été de 0,4 mio et de 3,3 mio.

#### 4. Le coopération au développement de la DDA au Niger

A la fin des années 60, la DDA a entamé sa coopération avec le Niger par l'affectation de volontaires qui ont déployé des activités dans les domaines suivants: coopératives scolaires, pépinières régionales, production maraîchère, embouche paysanne, hydraulique villageoise et alphabétisation.

Le premier engagement pour un projet de développement a été pris en 1970 sous forme de garantie de la Confédération à une fondation suisse qui désirait entreprendre, pour l'intermédiaire de l'UNESCO, une action d'alphabétisation de riziculteurs le long du fleuve Niger, en amont de Niamey. Cette action s'est poursuivie au plan bilatéral, avant de s'étendre à la formation des cadres du Service de l'alphabétisation (1977), à l'expérimentation de foyers d'éducation permanente (1979) et de se transformer finalement en un programme de soutien aux activités de la Direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes (1983).

En 1973, après la grave sécheresse qui a frappé le Sahel, la DDA s'associe à une action d'hydraulique villageoise et pastorale (construction de puits) initiée par la Fédération genevoise de coopération (FGC); ce projet est repris en 1977 par l'Institut universitaire d'études de développement (IUED) qui en devient régisseur dès 1982. En 1979, la DDA confie également à l'IUED un projet de renforcement du Service hydrogéologique qui va se diversifier et se développer pour constituer, à partir de 1983, un programme d'appui à l'hydraulique qui englobe également l'action initiale de la FGC.

Préoccupée par la dégradation de l'environnement mise en exergue par le CILSS, la DDA s'est engagée, en 1981, dans les projets d'aménagement de la rônieraie du Dallol Maouri, d'une part, et autour de forages, d'autre part.

Dès 1984, la DDA contribue largement au financement du projet de production rurale et de développement intégré de deux

vallées de l'Aïr, action initiée par l'Association d'entraide et de développement Tamzalak (AEDT), à Genève.

En 1985, quelques autres actions ont étoffé le programme: formation de géographes à l'Université de Niamey (Université de Lausanne), étude sur le comportement des sols et lutte anti-érosive (EPF Zurich), actions rurales de SWISSAID et soutien à des micro-réalisations dans le cadre de notre programme d'aide d'urgence au Sahel.

En 1977, la DDA a ouvert un Bureau de coordination à Niamey et un accord de coopération technique a été signé, le 7 août 1978, entre la Suisse et le Niger.

En 1987, les versements d'aide publique suisse au développement bilatérale ont été les suivants, par catégorie d'aide (en milliers de francs):

Total des dons		7'777
dont total coopération technique		7'777
- projets coopération technique	7'501	
- autres actions et évaluations	6	
- volontaires ONG	80	
- bourses stage	115	
- bourses universitaires	75	

En 1988, le Conseil fédéral a décidé de verser une aide financière de 12,5 mio de francs à l'Association internationale de développement. Cette contribution couvrira près de la moitié des coûts prévus pour la réalisation au Niger de la première étape d'un projet intitulé "projet de petites opérations de développement rural". Concrètement, le projet doit permettre de lancer une centaine de projets proposés par les communautés rurales elles-mêmes. Quelque 7'000 familles, soit environ 50'000 personnes, en bénéficieront directement.

Annexes : - projets de coopération technique au Niger

Copie avec annexes : - SI - CFR - Y0

## NIGER : PROGRAMME DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (PGRN)

Crédit No 183/88 Phase 1 (août 88-sept.91) Fr. 1'700'000.--

Fin 1981, le Niger a entrepris, avec l'appui de la Suisse, un projet d'aménagement qui visait la restauration d'un environnement, particulièrement dégradé autour de 3 forages pastoraux, dans l'arrondissement de Tchintabaraden (centre-nord du pays). Les résultats surtout quantitatifs de la phase I - mise en défens de 265 ha, infrastructures et pépinières - ont amené la mission conjointe d'évaluation de 1984 à recommander, outre le suivi scientifique des parcelles l'implication et la participation effective de la population aux côtés du projet pour l'élaboration de schémas-types d'aménagement autour des points d'eau de la zone.

Le projet ne put guère changer sa pratique dans la 2e phase et poursuivit ses actions en marge des habitants et des services administratifs locaux. A la demande de ceux-ci, une réunion de réflexion fut tenue sur place avec toutes les parties prenantes, BUCO compris.

Les participants demandèrent une nouvelle forme d'appui, basée sur le dialogue préalable avec la population, qui associerait la résolution de problèmes immédiats à des mesures de restauration et de conservation de l'éco-système.

Suite à la mission conjointe de préféabilité de juin 1987, un document appelé "Programme de gestion des ressources naturelles" a été élaboré par les services administratifs locaux et le BUCO et approuvé par les autorités régionales. L'aménagement des terroirs est l'axe directeur du programme.

Ce programme répond à la double interpellation de la politique du Niger en matière de lutte contre la désertification d'une part et du choix du secteur rural comme moteur du développement de l'autre. La stratégie d'approche intègre la réflexion et l'implication des structures de base de la Société de Développement ainsi que les services administratifs, ce qui renforcera leurs capacités internes.

Les objectifs généraux du Programme sont l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population et la restauration et la préservation des éco-systèmes de la zone touchée. L'élément clé de cette optique sera l'aménagement des terroirs, qui vise l'organisation de l'espace en vue de son exploitation sans dégradation de l'environnement.

Le programme envisage des actions basées sur le principe qu'il n'y aura pas d'interventions dans les domaines économique et social sans le corollaire en faveur de l'environnement. De même, toute mesure visant la restauration et la conservation de l'environnement sera accompagnée de mesures concernant les secteurs économique et social.

L'aspect novateur du Programme de gestion des ressources naturelles demande une période d'expérimentation, des mesures d'accompagnement telles que les formations fonctionnelles des populations et services, l'apprentissage de la gestion de leurs fonds par les groupements et les évaluations des concernés.

Le crédit de Fr.s 1'700'000.- couvre une période de 38 mois (août 1988 à septembre 1991) et servira à couvrir les frais d'assistance technique, l'appui aux populations, l'achat et l'entretien des équipements et véhicules ainsi que les frais de fonctionnement du Programme.

## NIGER : PETITES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL (PPODR)

Crédits no 46/88 et 47/88

Phase 1

Fr. 14,1 mio

Niger : aide financière en cofinancement avec l'IDA (Frs 12,5 millions), et coopération technique bilatérale (Frs 1,6 millions) pour un Projet de Petites Opérations de Développement Rural (PPODR)

Cette proposition recommande l'octroi de : (1) une aide financière non remboursable de Frs 12,5 millions en cofinancement avec l'IDA dans le cadre de notre programme de coopération avec cette institution au cours de la période 1987/1990 (IDA-8 Frs 280 millions) et (2) une aide bilatérale de Frs 1,6 millions pour la réalisation d'une action de coopération technique complémentaire, les deux aides visant à soutenir un projet de petites opérations de développement rural au Niger.

Le Niger, pays sahélien de très faible revenu par habitant et pays de concentration de notre programme de coopération, se heurte à de multiples défis de développement notamment d'ordre démographique, écologique et économique. Dans ce cadre, les efforts pour le développement du secteur rural sont prioritaires. Vu les expériences en partie décevantes des grands projets de développement rural, les autorités nigériennes ont reconnu la nécessité d'adopter des approches plus modestes, mais plus flexibles et plus efficaces, et qui favorisent la participation de la population rurale.

Ce projet a pour objectif principal de développer les compétences locales afin de préparer, d'évaluer, d'exécuter de petites opérations de développement rural avec la participation active de la population rurale. Le projet est considéré comme étant la première phase d'un programme de soutien aux "micro-réalisations" qui aura par la suite une portée nationale. Le projet financera notamment un soutien des services techniques sur le terrain, la formation du personnel et des bénéficiaires, un renforcement de la gestion au niveau national, des investissements proposés par la population rurale et des études complémentaires. Le projet financera des investissements productifs par l'intermédiaire de contributions non remboursables; cependant l'augmentation de la production n'est pas en elle-même le principal objectif mais c'est plutôt la définition d'une approche unifiée et le développement de la capacité de préparation et d'exécution des micro-réalisations basées sur les initiatives de la population locale.

La Suisse soutiendra ce projet par un cofinancement du projet IDA de Frs 12,5 millions (presque 50% du coût total du projet) et, en outre, par une contribution sous forme de coopération technique bilatérale d'un montant de Frs 1,6 millions. Notre contribution au financement de ce projet sera donc importante; elle nous permettra de participer activement au processus de développement de la filière micro-réalisations au Niger, pays de concentration de la DDA.

En ce qui concerne notre contribution sous forme de cofinancement, il est prévu que l'IDA fonctionne en qualité d'administrateur de l'aide financière suisse selon les procédures standard de cofinancements conclues avec cette institution. La coordination sur le plan technique incombe au "Comité Technique de Pilotage" des autorités nigériennes auquel sont associés les représentants locaux de la Banque Mondiale, de la Suisse ainsi que les responsables du Ministère du Plan.

NIGER : Appui face à la situation d'urgence 1987-88

Crédit no 5/88

Phase 1 (fév.- déc. 88)

Frs. 425'000.-

Après deux années de forte sécheresse, suivies d'une campagne agro-pastorale exceptionnelle (1986), le Niger connaît à nouveau une grave pénurie alimentaire (déficit de 274'000 t). Plus que le déficit vivrier, ce sont les choix de développement économique et social qui sont remis en question ainsi que les stratégies d'intervention en milieu rural. Les éleveurs descendent précocement vers le sud, ce qui augmente la pression sur l'environnement et laisse, paradoxalement, des pâturages inexploités au nord. D'autre part, l'inégale répartition spatiale et temporelle des pluies accroît le différentiel de production dans les régions; il en est de même pour la pression parasitaire.

En réponse à diverses requêtes du gouvernement du Niger, la DDA a décidé de mettre à disposition du BUCO-Niamey un crédit pour continuer des actions pertinentes, qui s'inscrivent dans le cadre du PPP Niger et des options de développement du pays et qui risquent d'être interrompues par la crise alimentaire, en soutenant toutes les formes d'actions initiées et maîtrisées par le milieu qui contribuent à renforcer leur capacité de production vivrière et d'action sur les éco-systèmes d'une part et soutiennent les échanges économiques locaux, de l'autre.

Le soutien de la DDA vise avant tout à renforcer l'autonomie des partenaires, à diversifier leurs revenus et à prendre conscience de leurs possibilités d'action.

Une personne connaissant le pays sera recrutée localement pour suivre cet appui et formuler, avec le BUCO, un système de planification-suivi-évaluation adéquat.

Tant le Ministère du Plan que certains ONG's présentes au Niger se sont déclarés favorables à cette contribution, qui couvrira une période de 12 mois environ, soit jusqu'à la récolte d'octobre 1988.

Le crédit de Fr. 425'000.-- couvrant la période du 15.1.1988 au 31.12.1988 servira principalement à soutenir les initiatives des populations qui, pour faire face à la crise, apportent en plus leur contribution à l'aide extérieure, à couvrir les frais de la personne-ressource ( 5 h/m) et le fonctionnement du véhicule.

NIGER: Conservation et gestion des ressources naturelles dans  
l'Aïr et le Ténéré

Crédit Nr. 30/87

Phase 1 (1.4.87-30.6.89)

Fr. 2'013'000.--

---

Le Niger - pays sahélien par excellence - a été fortement touché par les sécheresses qui ont frappé le Sahel. Le processus de désertification exerce une pression croissante sur les ressources naturelles et par conséquent sur les moyens d'existence de la population.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le World Wildlife Fund (WWF) et la Direction des Forêts et de la Faune ont essayé, par des études et un débat national sur la lutte contre la désertification, de trouver des réponses à ce phénomène, e.a. à partir de 1979 par un petit programme de conservation dans l'Aïr. Ce programme a permis d'établir les bases de l'action présentée: mise à disposition d'un conseiller, constructions, constitution d'une importante documentation, élaboration d'une stratégie de conservation, projet d'un décret portant classement de la réserve nationale de l'Aïr et du Ténéré.

Les objectifs pour la poursuite et l'élargissement de ce projet géré conjointement par l'UICN et le WWF ont été fixés comme suit: aider la population à analyser les conséquences d'une exploitation excessive des ressources naturelles; accroître la production agro-sylvo-pastorale; établir un modèle concret d'exploitation soutenue de la nature et de ses ressources. Il est intéressant de constater que les responsables ont placé la population résidente de la réserve au centre des objectifs du projet, plutôt que de chercher à l'en exclure: aider l'homme à mieux vivre, tout en limitant la pression qu'il exerce sur l'écosystème, afin de préserver celui-ci pour les générations futures.

Concrètement, le projet prévoit une série d'actions dans le domaine du développement rural (augmentation de la production agricole, irrigation, construction de puits, etc), de la conservation des ressources naturelles (reboisement, terrassement, fixation dunes, etc) des infrastructures et de la formation pour un montant global de Fr. 2'728'000.--. Le financement pour la période du 1.1.1987 au 31.3.1989 sera assuré par le WWF (26,2 %) et la DDA (73,8 %, soit Fr. 2'013'000.--.)

**NIGER :** recherche appliquée sur la conservation des eaux  
et des sols

Proposition No 20/87

Phase 1

Fr. 780'000.--

---

Vaste pays sahélien, le Niger dispose essentiellement d'une étroite bande méridionale pour satisfaire ses besoins alimentaires et énergétiques qui augmentent au rythme de son accroissement démographique (3,1 % par an). La fragilité des sols, la faiblesse des précipitations et les dégâts dus à l'érosion rendent toujours plus difficile la réalisation de l'objectif d'autosuffisance et accentuent la menace de désertification.

Pour lutter contre la dégradation de l'environnement, le Niger a expérimenté certaines techniques de conservation des eaux et des sols (CES), ainsi que de défense et restauration des sols (DRS). Leur efficacité n'a malheureusement pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse et les services techniques manifestent une certaine retenue à les vulgariser.

En 1985, la DDA a engagé un crédit de Fr. 91'000.-- (proposition pour petite action) pour soutenir un programme de recherche et d'expérimentation de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) sur ces techniques au Niger. Pendant leur mission au Niger (décembre 1985 à avril 1986), les deux collaborateurs de l'Institut de technique des fondations et de mécanique des sols (ITFMS) ont concentré leurs activités sur la conduite d'une recherche relative à l'efficacité des techniques de CES/DRS utilisées dans le cadre d'un projet soutenu par SWISSAID et sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement comportant un ensemble d'ouvrages de protection du sol et d'infiltration de l'eau dans la vallée de Tamazalak.

La nouvelle phase prévoit le rattachement à l'Université de Niamey et doit permettre d'approfondir les activités de recherche et d'expérimentation entreprises sur l'amélioration de la capacité de stockage d'eau dans le sol, son évolution dans le temps et sa disponibilité effective pour les plantes. Le résultat de ce travail permettra de conseiller des techniques simples et efficaces de CES/DRS en fonction de la nature des sols, de la topographie, des précipitations, des écoulements hydriques et du type de production envisagé.

Le crédit de Fr. 780'000.-- servira surtout à couvrir les frais d'affectation de deux spécialistes de l'EPFZ, l'acquisition de matériel de recherche et d'un véhicule, ainsi que le fonctionnement du projet pendant la période du 1.1.87 au 31.12.88.

NIGER: formation de géographes au service du développement  
Phase 1

Proposition No 21/85

Fr. 567'000.--

---

Grâce à un crédit de Fr. 12'000.-- que la DDA lui a accordé dans le cadre de son programme d'encouragement des relations entre universités, l'Institut de géographie de Lausanne a amorcé en 1983 une collaboration avec le Département de géographie de l'Université de Niamey. Un crédit de Fr. 50'000.-- octroyé par l'Etat de Vaud a permis de renforcer cette coopération, dès le milieu de l'année 1984.

Cette collaboration ouvre des perspectives intéressantes: orientation moins académique de l'enseignement, confrontation des étudiants avec les réalités du milieu nigérien jusqu'au niveau de la maîtrise, préparation de cadres compétents et ouverts à l'application de leurs connaissances à une amélioration des conditions de vie et à l'essor économique du pays dans un esprit de saine gestion et de conservation des ressources naturelles, élargissement et perfectionnement du corps professoral nigérien, renforcement de l'approche intégrée des actions de développement rural auquel participe l'ensemble de notre programme de coopération avec le Niger.

Le programme pour la période du 1.4.1985 au 30.9.1988 porte sur les éléments suivants: missions de courte durée d'enseignants suisses (36 semaines), affectation d'un maître-assistant (3 ans), perfectionnement d'enseignants nigériens à Lausanne (42 semaines), échange d'étudiants (18 mois), formation d'un dessinateur-cartographe (6 mois), fourniture et entretien de matériel d'enseignement.

Budgetée à Fr. 567'000, la contribution de la DDA couvre 64,3 % du coût total de la phase; le reste est supporté par les Universités de Lausanne (Fr. 258'000.--) et de Niamey (Fr. 57'000.--).

NIGER: Production rurale et développement intégré des vallées de Tamazalak et de Sakaffat/Niger

Proposition No 136/86

Phase 2

Fr. 1'060'000.--

L'Association d'entraide et de développement TAMAZALAK (AEDT) s'est constituée à Genève, en 1977, pour entreprendre la réalisation d'une école primaire pour enfants de nomades dans la vallée de Tamazalak. Cet appui s'est achevé en 1984, par l'intégration de cette école au système scolaire nigérien.

A la demande des gens des deux vallées de l'Aïr (Tamazalak et Sakaffat) et en étroite collaboration avec les autorités et les services techniques, l'AEDT a élaboré un projet visant à améliorer les conditions d'existence de la population (environ 4'000 personnes d'ethnie touareg) par des actions couvrant les aspects fondamentaux de leurs besoins: production agro-sylvo-pastorale, organisation coopérative, santé de base, protection de l'environnement et amélioration de l'habitat.

Budgété à Fr. 1'053'000.-- pour deux ans (01.04.84-31.03.86), le financement de la 1re phase a été assuré à 74% (Fr. 800'000.--) par la DDA et à 26% (Fr. 253'000.--) par la Fédération genevoise de coopération (FGC). Même si l'échéance de la phase a été reportée au 30.09.1986, en raison de la grave sécheresse de 1984 qui n'a pas permis le démarrage des activités du projet avant le début de l'année 1985, les dépenses de la phase ne devraient pas excéder 900'000 francs.

Une mission conjointe de suivi a visité le projet en janvier dernier et se déclare dans l'ensemble très satisfaite de l'avancement du projet, de sa méthode de travail et de son rapport avec les populations. Parmi les réalisations jusqu'à la mi-juin 1986, on relève notamment: la constitution de 5 groupements mutualistes (GM) formant une coopérative; la construction de 59 puits maraîchers et de 4 puits pastoraux; la création d'une pépinière qui a déjà produit 42'500 plants; l'attribution de 55 animaux d'exhaure; la formation et l'équipement de 10 secouristes et de 5 matrones; l'organisation de divers stages d'information et de formation.

La nouvelle phase poursuit les objectifs initiaux en étendant son appui à 50 jardins supplémentaires (150 jardins au total), afin de tenir compte des effets de la sécheresse qui a contraint des éleveurs démunis à s'adonner au jardinage. Elle prévoit également de réaliser des diguettes et micro-barrages pour protéger le sol et améliorer l'infiltration de l'eau. Une attention particulière sera accordée à la formation.

Le budget de cette nouvelle phase de deux ans (01.10.86-30.09.88) s'élève à Fr. 1'246'000.--; son financement est assuré à raison de 85% (Fr. 1'060'000.--) par la DDA et de 15% (Fr. 186'000.--) par la FGC.

## NIGER : Projet "Aménagement autour de forages"

Proposition No 15/88

Phase 3 (87-88)

Fr.s. 245'000.--

Vers la fin de l'année 1981, le Niger a entrepris, avec le concours de la Suisse, des actions de rétablissement de l'équilibre écologique à proximité de trois forages situés dans une région où la pluviométrie atteint normalement quelque 250 mm/an. La première phase a permis la mise en place d'infrastructures, la création de trois pépinières et l'installation de parcelles clôturées d'une surface totale de 265 ha (reboisement, régénération et mise en défens).

Face à des objectifs en termes seulement quantitatifs, la mission d'évaluation de 1984 recommandait, entre autres, et en plus des objectifs initiaux, pour la 2e phase:

- l'implication et la participation effective de la population aux actions du projet par la création d'une unité animation-sensibilisation-formation;
- l'expérimentation et l'élaboration de modèles d'aménagement autour d'autres types de points d'eau;
- un suivi plus scientifique des parcelles.

Le projet ne put guère intégrer ces points dans sa démarche et poursuivit l'installation de parcelles clôturées, la fixation de dunes et la production de plants sans y associer la population et les services administratifs locaux. Ceux-ci demandèrent que soit tenue, dans la zone d'intervention du projet, une réunion de réflexion avec toutes les parties prenantes, y compris le bureau de coordination DDA de Niamey. Les participants proposèrent une nouvelle forme d'intervention, basée sur le dialogue préalable avec la population, qui associerait la résolution de problèmes immédiats à des mesures de restauration et de conservation de l'éco-système, qui débouchera dans un nouveau programme. Les défis seront de même les suivants:

- la validité des solutions techniques
- l'approche difficile de la population par les services techniques
- efforts pour la décentralisation.

La troisième phase du projet permettra de faire un inventaire agro-pédo-sylvicole détaillé de la cinquantaine de parcelles mises en défens, afin d'en définir l'utilisation ultérieure. En parallèle, l'unité animation conduira une réflexion avec la population, pour déterminer les modes d'exploitation et de gestion des parcelles qui leur seront affectées. Enfin, cette prolongation facilitera la clôture de cette action.

La 2e phase du projet étant échu au 30 septembre 1987, le crédit de Fr.s. 245'000.-- pour la période du 1.10.1987 au 30.9.1988 couvrira les activités nécessaires pour terminer l'action dans le cadre actuel.

Le nouveau programme, issu de la réorientation du projet, qui envisage une stratégie globale de gestion des ressources naturelles, fera l'objet d'une autre demande de crédit.

NIGER : Appui à l'aménagement forestier de la rôneraie du Dallol Maouri

Proposition N° 28 / 88

Phase 3 (87-91)

Fr. 1'750'000.--

Au Niger, la destruction accélérée du faible patrimoine sylvicole (prélèvement du triple de la production forestière dans les zones exploitées) ainsi que la dégradation alarmante des sols constituent deux graves problèmes écologiques qui nécessitent des interventions efficaces de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles.

Conscientes de cette situation, et plus particulièrement du pillage dont faisait l'objet la rôneraie du Dallol Maouri (27'000 ha), les autorités nigériennes, avec l'aide de la France, entreprirent entre 1977 et 1980 une action de régénération artificielle sur 2700 ha. Prenant le relais en 1981, la Suisse a accordé au Niger jusqu'à ce jour un crédit de Fr.s 3'500'000.- qui a permis de réaliser un inventaire de la rôneraie, le suivi et l'entretien des parcelles, la régénération artificielle de 1567 ha, la régénération naturelle assistée de 1104 ha, la formation des agents du projet, et surtout d'élaborer le premier plan d'aménagement de la rôneraie.

Proposé par l'équipe du projet, ce plan d'aménagement a été examiné et discuté au cours d'une réunion de réflexion avec des représentants des populations concernées, des services techniques, du projet et du bureau de coordination. Il sera l'axe central de la nouvelle phase du projet. En effet, la sauvegarde de la rôneraie passe par une exploitation rationnelle et rentable pour les populations. Ces dernières doivent désormais prendre en charge progressivement la responsabilité de l'aménagement de la rôneraie, avec l'appui des services techniques.

C'est pour cela qu'en recommandant la poursuite de cette action, l'équipe du projet, le bureau de coordination et les autres participants à la réunion de réflexion sur le plan d'aménagement de la rôneraie proposent les orientations qui suivent pour cette nouvelle phase :

- préparation et formation de la population pour la prise en charge du système d'exploitation du rônier;
- instauration et suivi des réglementations préconisées en matière de régénération;
- responsabilisation de la population pour la protection du rônier;
- intégration des plantations réalisées par le projet dans l'ensemble de la rôneraie;
- lutte contre l'érosion et conservation des eaux et du sol.

Le crédit de Fr.s 1'700'000.- pour la période du 1.10.1987 au 30.9.1991 - soit 4 années - servira principalement à couvrir les frais d'assistance technique (60h/m), l'achat, l'entretien et le fonctionnement du matériel et de l'équipement, ainsi que les charges de personnel auxiliaire local. La contrepartie nigérienne prévue se monte à environ Fr.s 255'000.- (personnel national + fonds d'investissement).

### Objectifs de la nouvelle phase (01.10.1985-30.09.1988)

La nouvelle phase s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris. Parmi les objectifs spécifiques définis en annexe 3, nous relevons particulièrement:

- la réalisation de 150 puits et de 20 forages susceptibles d'améliorer l'approvisionnement en eau de quelque 40'000 personnes;
- la contribution à la mise en place d'un système viable d'entretien des puits impliquant en priorité les populations bénéficiaires;
- la réalisation d'un réseau de surveillance des nappes par l'installation de 30 piézomètres;
- l'élaboration d'un guide hydrogéologique par arrondissement;
- la construction du bâtiment qui abitera la Direction départementale de l'hydraulique à Agadez.

S'agissant de la section forages de l'OFEDES, l'appui se limite à une année seulement. Le Gouvernement du Niger paraissant maintenant décidé à réhabiliter cet Office (attributions réduites à l'exécution de puits et de forages), nous examinerons prochainement les modalités d'une prolongation de la collaboration jusqu'à l'échéance de la phase. L'annexe 4 définit le cadre transitoire de coopération avec l'OFEDES.

### Moyens à mettre en oeuvre

- Assistance technique: 4 hydrogéologues: DRE(2), Université et Agadez; 1 ingénieur et 1 mécanicien pour l'OFEDES; 1 chef de chantier pour les puits; 1 gestionnaire pour les besoins du projet; des missions de consultants à l'Université et à l'OFEDES.
- Bourses: formation ou perfectionnement en Suisse de techniciens et d'ingénieurs nigériens; formation sur place des agents du département d'Agadez; bourse à un jeune chercheur suisse pour une étude comparative de méthodes de recherche en hydrogéologie.
- Matériel: achat de 5 véhicules tout-terrain; équipement et matériel divers (dont stock d'équipements pour forages à l'OFEDES).
- Construction: bâtiment à Agadez; station d'essai (surveillance piézométrique) à l'Université; réalisation des programmes de puits (150), de piézomètres (30) et de forages (20).
- Fonctionnement: fonctionnement des véhicules; charges de personnel local et divers; formation des mécaniciens à l'OFEDES; contribution à l'entretien de la foreuse financée par la Suisse (BOMAG II).

### Crédit complémentaire

Le crédit complémentaire de Fr. 2'390'000.-- est destiné à couvrir:

- poursuite du soutien à la Section forages de l'OFEDES (Fr.894'000.--) du 1.10.86 au 30.9.88
- maintien du même rythme de construction de puits à Maradi pendant la 3e année (Fr. 1'090'000.--) ce qui permettra d'augmenter les objectifs initiaux d'environ 4'500 m/l, correspondant à quelque 82 ouvrages et 20'000 bénéficiaires;
- financement par la DDA, dès le 1.1.87, du Bureau d'administration de l'IUED à Niamey qui joue un rôle déterminant en appui aux cinq projets du programme (Fr. 406'000.--).

NIGER 12 : programme d'appui au secteur de l'hydraulique  
/oct.85 - sept.88)

Crédit no 299/85 Fr. 11'250'000.--  
Crédit complémentaire no 76/87 Fr. 2'390'000.--

### Approche sectorielle

Le programme d'appui à l'hydraulique correspond à un souci d'approche sectorielle et cohérente d'une partie des problèmes auxquels est confronté le Ministère de l'hydraulique et de l'environnement (MHE). La cohérence de cet appui se vérifie par la complémentarité des soutiens prévus aux plans institutionnel, opérationnel, de la recherche et de la formation. Elle se concrétise par ailleurs à différents niveaux: national (soutien institutionnel au MHE, enseignement et recherche, renforcement de la capacité en matière de forages), départemental (décentralisation du MHE à Agadez, programme d'ouvrages hydrauliques à Maradi) et villageois (puits et forages).

### Buts du programme

L'approche sectorielle définie ci-dessus contribue à aider le Niger (a) à atteindre les objectifs de la DIEPA en renforçant sa capacité à exécuter des puits et des forages, (b) à assurer l'entretien à long terme de ces ouvrages, (c) à mieux connaître les potentialités hydrauliques de son sous-sol, (d) à disposer de spécialistes capables de maîtriser les problèmes du secteur. L'amélioration de l'approvisionnement en eau a évidemment un impact positif sur la santé des populations et sur la charge de travail des femmes.

### Appréciation des résultats dudit programme

Les crédits engagés jusqu'à présent se montent à Fr. 8'247'000.-- pour le programme de puits et à Fr. 9'050'000.-- pour le projet d'appui à l'hydraulique. Les résultats obtenus sont présentés en annexe 2 et résumés ci-après:

- réalisation de 471 ouvrages totalisant environ 18'000 m de profondeur et desservant quelque 100'000 habitants; une étude récente sur près de 400 puits a révélé un état globalement satisfaisant, même si certains ouvrages datent déjà de 12 ans;
- augmentation appréciable de la capacité de l'Office des eaux du sous-sol (OFEDS) en matière de forages; ces deux dernières années, l'Office a réalisé 156 forages totalisant 14'772 m de profondeur; à noter également: renforcement institutionnel, début d'assainissement de la gestion, rapprochement des coûts réels et nigérisation du poste de responsable de chantiers;
- amélioration des ressources humaines nigériennes par des actions de formation sur place et en Suisse;
- meilleure capacité de gestion des eaux souterraines;
- début de décentralisation encourageante du MHE à Agadez: désignation d'un responsable nigérien et renforcement du personnel

‰